



AMBASSADE DE SUISSE
EN TANZANIE

DAR ES SALAAM, le 18 novembre 1974

17 Kenyatta Drive
P.O. Box 2454
Téléphone 67801

Réf.: 222.33 - MZ/bu
771.20

ad s.B.34.66.Tanz.0 - VG/le

A la Direction politique
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Audience avec le Président Nyerere

an	AN 6E	HD	SIN	HX	MH
Datum	27.11				
Visa	HN	HD	SIN	HX	MH
EPD	26.11.74				11
Ref.	s.B.34.66.Tanz.0.				

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Nationalisations. Dès mon retour de voyages de service en Zambie et au Botswana, j'ai cherché à rencontrer le Président Nyerere. Il m'a reçu en audience samedi 16 novembre, assisté de son secrétaire privé.

Je lui ai exposé en détail le problème des nationalisations de biens suisses en dépit de notre Convention bilatérale de protection des investissements, le peu de résultats des innombrables démarches entreprises, le blocage des comptes, la situation précaire dans laquelle se trouvaient leurs titulaires, qui avaient pourtant fortement contribué au développement de la Tanzanie en réinvestissant une grande partie de leurs bénéfices, les répercussions morales et même politiques en Suisse, la possibilité qui nous est offerte par la Convention de recourir à l'arbitrage etc.

Le Président était manifestement peu informé de la plupart de ces points. Il m'a répondu en substance ce qui suit:

"Nous sommes un pays socialiste et les nationalisations constituent la base de notre politique économique. Elles ne peuvent être remises en cause. En revanche, en tant que Chef d'Etat socialiste, je ne peux admettre qu'elles causent des injustices et placent les intéressés dans une position les obligeant à recourir à l'aide de parents ou d'amis pour subsister. Je vous donne l'assurance formelle qu'ils seront indemnisés équitablement et que notre Convention sera honorée, sinon je n'oserai plus paraître devant un Suisse ou même devant la communauté internationale. En même temps je dois vous dire franchement que cela prendra du temps car nous sommes au bord de la faillite. En attendant le règlement, je donne pour instruction à mon secrétaire ici présent de faire en sorte que pour le moins les comptes bloqués de vos compatriotes soient libérés le plus rapidement possible. Pour nous, a-t-il ajouté, la situation est simple et tragique: l'an dernier nous

avons eu une très mauvaise récolte, mais nous avons une bonne réserve de devises. Nous les avons presque toutes utilisées (plus d'un milliard de shillings) pour l'importation de produits alimentaires qui vont couvrir nos besoins jusqu'à fin octobre 1975. Si nous avons une nouvelle période de sécheresse dans les mois qui viennent, nous n'aurons cette fois-ci ni récolte ni argent pour l'importation de céréales. Ce sera la famine et les gens mourront comme au Bangladesh".

2. Aide Alimentaire. Après mon exposé sur les nationalisations de biens suisses le Président Nyerere m'a déclaré qu'il se sentait gêné pour demander une aide alimentaire à la Suisse. Néanmoins, il ne peut pas accepter l'idée de voir ses compatriotes mourir de faim. Il demande si nous pouvons lui livrer du maïs et du blé. Je lui ai répondu que nous étions nous-mêmes importateurs, mais que nous étudions le moyen de mettre à la disposition de la Tanzanie un montant en devises pour l'achat de ces produits. Je recommande donc l'exécution du projet "Soforthilfe" de notre Service de Coopération technique.

3. Je vais très prochainement quitter la Tanzanie et je ne peux pas faire davantage, mais mon successeur pourra toujours, le cas échéant, se référer et s'appuyer sur ce que le Chef de l'Etat m'a promis solennellement le 16 novembre 1974: a) Nos compatriotes lésés seront indemnisés conformément à la Convention, b) Leurs comptes doivent être débloqués.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE:


(Mossaz)

Copie à:

- Division du Commerce, DFEP,
ad Tanz. 863.0.1
- Monsieur l'Ambassadeur Klaus Jacobi,
Délégué aux Accords Commerciaux,
Division du Commerce
- Service de Coopération technique
du DPF, Berne
- Ambassade de Suisse à Nairobi à
l'attention de Monsieur Dannecker